

VISA D'ENTREE

Version: 12/10/2015

LES PERSONNES SUIVANTES NE SONT PAS ELIGIBLES AU VISA D'ENTREE:

- Les requérants désirant rejoindre leurs conjoints doivent être mariés. Le PACS n'étant pas reconnu par le Gouvernement Indien, il conviendra dans de tels cas de faire une demande de visa touriste.

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR UN VISA D'ENTREE

- 1 **Passeport original valide pour un minimum de 6 mois (ou pour la durée souhaitée si supérieure) comportant au moins 3 pages vierges (dont deux côte à côte)** ☐
- 2 **Une photocopie de la page de données du passeport** ☐
- 3 **Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien comme mentionné sur notre site internet** ☐
 - Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles
 - Vos photos doivent être collées sur votre formulaire : la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux
- 4 **Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien** ☐
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2
- 5 **Documents additionnels en fonction de votre cas** ☐

LIST DES DOCUMENTS ADDITIONNELS

Si vous êtes d'origine indienne, l'un des documents ci-dessous doit être fourni :

- Une copie de votre « Surrender Certificate » (Si vous ne l'avez pas, merci de vous rendre sur notre site internet pour plus de détails) ☐
- Un « Sworn Affidavit » (qui confirme que votre passeport Indien a été restitué à une époque où le surrender certificate n'était pas délivré) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde ☐
- Une copie de carte Oci / passeport Indien / Carte d'électeur de votre conjoint / vos parent/grands parent ainsi que la preuve de filiation ☐

Si vous êtes marié(e) à un Indien ou une personne d'origine Indienne

- Un document officiel prouvant que vous êtes marié à cette personne: copie du livret de famille ou copie de l'acte de mariage. N.B : Le PACS n'étant pas reconnu par le gouvernement Indien, celui-ci ne sera pas accepté. ☐
- Si l'époux (se) est Indien(ne): Une photocopie des premières et dernières pages du passeport Indien de l'époux (se). Le passeport Indien doit clairement mentionner les noms et prénoms du conjoint étranger.. ☐
- Si l'époux (se) est d'origine indienne: Vous devrez fournir une preuve de l'origine indienne de celui-ci (voir ci-dessus les documents acceptés) ☐

Si vous dépendez d'une personne titulaire d'un visa de travail, recherche ou d'affaires, vous devrez enregistrer votre demande pour la même catégorie de visa dans la sous-catégorie0 « dépendant »:

- Document officiel prouvant votre dépendance: copie du livret de famille, copie du certificat de naissance, copie de l'acte de mariage. N.B : Le PACS n'étant pas reconnu par le gouvernement Indien, celui-ci ne sera pas accepté ☐
- Photocopie du visa Employment, Business ou Research en cours de validité ou, si la demande est en cours, détails relatifs à cette demande (nom/prénom/numéro de passeport) ☐

Si vous souhaitez rejoindre la communauté d'Auroville

- Lettre d'invitation officielle délivrée par le secrétaire d'Auroville. Ce document devra être fourni dans son enveloppe scellée original ☐

Si vous êtes propriétaire terrien en Inde et comptez y vivre,(une durée maximum d'un an peut être demandée)

- Copie de la lettre d'autorisation de la Reserve Bank of India (RBI) pour acquérir une propriété en Inde ☐
- Copie d'un acte de propriété en Inde ☐

Si vous partez pour une expédition en montagne autorisée par le gouvernement Indien

- Lettre d'invitation du MHA (Ministère de l'intérieur) ou de l'Indian Mountaineering Foundation ☐

Si le requérant est mineur

- Photocopie du livret de famille (pages: père, mère, enfant concerné) ou acte de naissance ☐
- Photocopie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ☐
- Lettre d'autorisation de voyage signée par les deux parents ☐

Si vous avez un passeport étranger ou une double nationalité

- « Reference Form » en fonction de votre nationalité actuelle ☐
- Document additionnels en fonction de votre nationalité actuelle ou passée, si applicable à votre situation. ☐
Tous les passeports valides en votre possession doivent être fournis lors du dépôt (même s'ils sont de même nationalité)

Si vous avez un passeport français ou étranger et êtes d'origine pakistanaise

- « Reference form » en fonction de votre origine ☐
- Documents additionnels en fonction de votre origine si applicable. ☐

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimum de traitement de ma demande et les accepte.

Date: _____

Signature: _____